

L'eau et le nucléaire une approche juridique et sociopolitique

24 novembre 2023
8h30 -16h

 Campus du
Grillenbreit
Colmar

 Accessible en
visioconférence

Inscription gratuite
obligatoire



<https://forms.gle/PXiJ9s2U6AfkBafr6>

Colloque validé au titre
de la formation continue
des avocats

La relance de l'industrie nucléaire civile dans le contexte du changement climatique met en exergue les tensions sur les usages et risques liés à l'eau. L'eau peut être à la fois un objet de conflits d'usages, un vecteur de pollution et un facteur de risque. Le CERDACC et le CRESAT proposent, à l'occasion des 6èmes Entretiens du Grillenbreit de l'UHA, de comprendre les implications juridiques et politiques de l'eau en tant qu'élément essentiel du secteur nucléaire, et d'esquisser des outils de gouvernance et de gestion des risques associés.



Save the date
6èmes Entretiens
du Grillenbreit

Direction scientifique

Thomas SCHELLENBERGER
Maître de conférences en droit
public, Université de Haute-
Alsace
CERDACC (UR 3992)

Teva MEYER
Maître de conférences en
géopolitique et géographie
Université de Haute-Alsace
CRESAT (UR 3436)

8h30 Accueil des participants

9h00 Propos introductifs

Pr. Blandine ROLLAND, Directrice du CERDACC (UR 3992) – Université de Haute-Alsace
Thomas SCHELLENBERGER, Maître de conférences en droit public, Université de Haute-Alsace, CERDACC (UR 3992)

Teva MEYER, Maître de conférences en géopolitique et géographie, Université de Haute-Alsace, CRESAT (UR 3436)

Valentine ERNÉ-HEINTZ, Maître de conférences HDR en socio-économie, Université de Haute-Alsace, CERDACC (UR 3992)

9h30–12h45

**Table ronde 1 :
Fleuve, frontière et pollution**

Modérateur : Brice Martin, Maître de conférences en géographie, Université de Haute-Alsace, CRESAT

Michaël MANGEON, Chercheur associé EVS (UMR 5600) –RIVES ENTPE, Université de Lyon,
L'inondation de la centrale nucléaire du Blayais en 1999

Louis FAGON, ATER à l'Université Paris Nanterre,

Qui est concerné ? Zonage et définition des frontières dans la nucléarisation du Rhône

Claire PORTIER, Maître de conférences en droit public, Université Savoie Mont Blanc, chercheure associée au CERDACC

L'appréhension de la pollution des fleuves transfrontaliers par le droit international : quels enseignements pour le nucléaire ?

Véronique JAWORSKI, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, Université de Strasbourg

Les infractions pénales en matière de pollution de l'eau par les activités nucléaires

**Table ronde 2 :
Mer, océan et pollution**

Modératrice : Pr. Catherine Roche, Université du Littoral Côte d'Opale, TVES ULR 4477

Pascale RICARD, Chargée de recherche au CNRS, CERIC, Aix-Marseille,

Le nucléaire et la mer

Nicolas PAUTHE, Post-doctorant en droit public, CDRE Bayonne,

La pollution radioactive et l'eau des océans

Benjamin FURST, Ingénieur de recherche au CRESAT, Université de Haute-Alsace,

Construire les laboratoires de suivi de la radioactivité dans l'océan : le cas polynésien

Laura MONNIER, Responsable juridique de Greenpeace France,

La protection en eaux troubles de la biodiversité face aux activités nucléaires

12h45 Déjeuner

14h00–16h00

**Table ronde 3 :
Exploitation des centrales, eau et climat**

Modératrice : Pauline ABADIE, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, IDEP, Université Paris Saclay, membre du comité d'éthique de l'ANDRA.

Camille PERIER, Autorité de Sûreté Nucléaire,

Prélèvements et rejets aqueux des centrales nucléaires : retour d'expérience de l'été 2022 et perspectives pour l'avenir

Ilyas HANINE, Société française pour l'Énergie Nucléaire,

La consommation d'eau par les centrales nucléaires

Sandra RUSSO, Docteure en droit, ATER, Université Côte d'Azur, GREDEG,

Le droit de l'eau et les centrales nucléaires françaises : quelle réglementation pour quelle protection ?

Marc LEGER, Président de la section française de l'Association Internationale du Droit Nucléaire (AIDN),

L'eau, talon d'Achille du nucléaire ?

15h30 Propos conclusifs

Marie-Béatrice LAHORGUE, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, CERDACC



Cette manifestation scientifique se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue des avocats, soit 5h30 de formation délivrées au cours de cette journée.